



# Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - ski@ffs.fr

**IMPORTANT**

**A retourner pour le 17.05.2010**

N/Référence RS/MJP  
Annecy, le 8 avril 2010

## CIRCULAIRE

-Messieurs les Présidents  
des Comités Régionaux de Ski  
-Mmes et MM Les responsables Freestyle  
régionaux

Copies : MM Méthiaz –Loison –  
Saguez –

## **OBJET : INSCRIPTION DES COUREURS FREESTYLE SUR LES LISTES DE POINTS FIS SAISON 2010/2011**

Mesdames, Messieurs,

Vous voudrez bien nous communiquer les noms des skieuses et skieurs que vous désirez voir figurer sur les listes de points FIS ski freestyle de l'hiver prochain afin qu'ils puissent prendre le départ aux compétitions internationales de ski freestyle en France et à l'étranger.

**Veuillez utiliser les imprimés joints et nous les retourner dûment complétés conformément aux instructions de la FIS, à savoir :**

**1) SUR LE LISTING PRE-ETABLI qui indique les noms des coureurs de votre comité inscrits pour la saison 2009/2010 sur les listes FIS ski freestyle , compléter la colonne **STATUT** comme suit (O ou E ou D):**

⇒ nous vous conseillons de renouveler l'inscription du coureur pour la saison 2010/2011 (statut O) afin de protéger ses points acquis – il apparaîtra avec la mention **actif** (vérifier la date de naissance ainsi que le club d'appartenance -en toutes lettres- et le numéro de licence FFS)

⇒ il est possible de renoncer à l'inscription du coureur (statut E) sur les listes FIS et ce, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours – le coureur apparaîtra avec la mention **inactif**, il perdra alors le bénéfice de ses points.

⇒ (dans le cas de décès : statut D)



**DECLARATION DES ATHLETES**  
**EN RELATION AVEC L'INSCRIPTION A LA FEDERATION**  
**INTERNATIONALE DE SKI (FIS)**



Conscient du fait que ma signature au bas de la présente déclaration ne limite pas l'obligation des organisateurs de préparer et maintenir les infrastructures servant aux courses de compétitions et de conduire ces dernières conformément aux règles et standards de sécurité édictées par la FIS, je soussigné/e,

Nom	Prénom	Année de n.	Nation
Discipline: alpin <input type="checkbox"/> nordique <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> Sexe: masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>			

déclare ce qui suit:

### 1. REGLES, REGLEMENTS ET PROCEDURES DE LA FIS

Je comprends et accepte que ma participation à toute compétition faisant partie d'un calendrier FIS est sujette à mon acceptation de toutes les Règles, Règlements et Procédures de la FIS qui sont applicables en relation avec cette compétition. En conséquence, j'accepte d'être sujet à ces Règles, Règlements et Procédures et à la compétence des instances en charge de les appliquer. Sans que cela soit limité à ce cas, j'accepte en particulier la compétence exclusive du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne, lorsque celle-ci est instituée par les Règles FIS.

### 2. RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES

Je suis pleinement conscient des risques potentiels que comporte la pratique du ski de compétition, notamment ceux découlant de la vitesse et des forces de gravitation, que ce soit lors d'entraînements ou durant les compétitions elles-mêmes. Je reconnais qu'il existe des risques liés à la recherche de performances en compétition, laquelle me conduit à exercer mes capacités physiques à leur limite. Je reconnais également que les facteurs de risque incluent aussi l'équipement, les conditions atmosphériques et les conditions de terrain, ainsi que des obstacles naturels ou artificiels. Je suis par ailleurs conscient que certains mouvements ou actions ne peuvent pas toujours être prévus ou contrôlés et par conséquent ne peuvent être évités ou prévenus par des mesures de sécurité.

En conséquence, je sais et accepte que lorsque je prends part à de telles compétitions, mon intégrité physique et, dans les cas extrêmes, ma vie même peuvent être en danger.

De plus, je sais et accepte que les dangers mentionnés, liés à ma participation peuvent menacer des tiers dans les aires de compétition et d'entraînement.

Je conduirai ma propre inspection des pistes de compétition et d'entraînement. Je notifierai immédiatement le Jury de tout souci que je pourrais avoir en relation avec la sécurité.

Je reconnais que je suis responsable du choix d'un matériel approprié et de son état, de la vitesse à laquelle je cours et de celui de ma ligne de course.

### 3. RESPONSABILITE PERSONNELLE

Je comprends que je puisse être tenu responsable personnellement vis-à-vis de tiers en raison de dommages découlant d'atteintes à l'intégrité corporelle ou à la propriété que ces tiers peuvent subir en raison de circonstances liées à ma participation à des entraînements ou des compétitions.

Je reconnais que les organisateurs n'ont pas la responsabilité d'inspecter et de surveiller mon équipement.

### 4. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans la mesure permise par les dispositions légales applicables, je décharge la FIS, mon Association Nationale et les organisateurs, ainsi que leurs membres, organes, employés, bénévoles, auxiliaires, mandataires et agents respectifs, de toute responsabilité en relation avec toute perte, atteinte, ou dommage subi en relation avec ma participation à des compétitions ou entraînements sanctionnés par la FIS.

### 5. REGLEMENT DES LITIGES

Sans préjudice à la compétence des instances compétentes au regard des Règles, Règlements et Procédures de la FIS, auxquelles j'accepte de me soumettre comme conséquence de ma participation à des compétitions qui figurent dans le calendrier FIS (cf. point 1 ci-dessus), j'accepte que toute dispute qui n'est pas décidée en application des procédures prévues dans les Règles et Règlements de la FIS, et qui s'élève entre moi-même et la FIS et/ou les organisateurs d'une compétition du calendrier FIS, incluant sans limitation celles liées à des prétentions en dommages et intérêts élevées par une partie à l'encontre de l'autre et résultant de circonstances (actes ou omissions) liées à ma participation à de telles compétitions, sera examinée au regard du droit suisse et tranchée exclusivement par arbitrage par devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, conformément aux règles d'arbitrage du TAS alors en vigueur.

Cette déclaration et son interprétation sont soumises au droit Suisse. Dans la mesure permise par les dispositions légales applicables, elle liera mes héritiers, parents, membres de ma famille et successeurs en droit qui pourraient engager des actions judiciaires en raison des mêmes circonstances.

Je confirme avoir lu et compris la présente déclaration.

Lieu	Date	Signature de l'athlète
------	------	------------------------

Pour les athlètes mineurs (selon la loi du pays de l'athlète):

Il est confirmé ici que je/nous, à titre de détenteurs(s) de l'autorité parentale/tutélaire sur l'athlète, donne/ons son/leur consentement à l'acceptation de l'athlète à être lié par les termes et conditions de la présente déclaration..

Nom (car. d'imprimerie)	Date	Relation	Parents/tuteur: signature
-------------------------	------	----------	------------------------------



# Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - ski@ffs.fr

**Important : ne pas modifier ce listing de base, apporter éventuellement des commentaires dans la colonne prévue à cet effet et bien maintenir une liste Dames, une autre liste pour les Hommes**

## 2) SUR LE LISTING NOUVELLES INSCRIPTIONS

⇒ compléter le formulaire en indiquant les noms des coureurs dans l'ordre alphabétique et bien préciser la date de naissance complète, le club d'appartenance et le numéro de licence.

⇒ nous faire parvenir, avant le début de la saison d'hiver, pour les nouveaux coureurs, la décharge corrélative à la licence FIS dûment complétée (exemplaire à photocopier joint).

## IMPORTANT

Toutes ces inscriptions apparaissent sur la 1<sup>ère</sup> liste FIS qui sort le 1er Juillet.

Par conséquent, compte tenu des vérifications à effectuer, nous vous demandons de nous retourner ces documents pour le 17 Mai 2010.

Les athlètes qui bénéficient du statut de blessé doivent continuer à être inscrits sur les listes FIS pour ne pas perdre ce statut.

Vous trouverez, ci-joint, quelques indications sur le processus d'inscription que je vous demande de bien vouloir diffuser largement auprès de vos clubs.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Sportif Ski Freestyle

Rémi SELLA



# Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - ski@ffs.fr

P.J.2

**SAISON 2010/2011**

**FREESTYLE**

**Important :**

*\* il est impératif que les coureurs dont vous demandez l'inscription sur les listes de points FIS soient licenciés FFS pour la saison 2010/2011. Nous attirons votre attention sur le fait que toute personne inscrite qui ne prendrait pas la licence FFS relève de votre responsabilité.*

*\*vérifier que chaque inscrit a la nationalité française ou bien une double nationalité dont la France ; dans ce dernier cas, si après avoir couru sous l'une des nationalités, il décide de courir pour sa deuxième nationalité, il perd automatiquement ses points FIS. Attention : un coureur ne peut pas changer de nationalité en cours de saison.*

**\*Les concurrents ne peuvent être inscrits qu'à partir de l'âge de 15 ans révolus (nés en 1995 et plus tôt) pour les disciplines du Skicross ; toutefois, pour les concours hors coupe du Monde, ils peuvent être inscrits dès 14 ans révolus (nés en 1996 et plus tôt) dans les disciplines : Half Pipe, Bosses, Saut .**

\*Rappel du montant de la cotisation, par coureur, appliqué pour la saison 09/10 :

**[-inscription avec le F.O.U. (FIS Online update) en effectuant la demande comme suit : club → comité régional → F.F.S. :  
30 Francs Suisses ( ± 19 €) pendant toute la saison]**

**Le coût des inscriptions des coureurs appartenant aux collectifs nationaux est pris en charge par la commission nationale Freestyle.**

**Sont facturés par la FIS tous les coureurs actifs à partir du 1<sup>er</sup> Janvier.**



# Fédération Française de Ski

[www.ffs.fr](http://www.ffs.fr) - [ski@ffs.fr](mailto:ski@ffs.fr)

Nous rappelons que toute inscription en compétitions FIS d'un coureur ayant le statut d'inactif, après le 1<sup>er</sup> janvier, fait l'objet d'un tarif différent de celui appliqué avant cette date : en tout état de cause, cette opération doit rester exceptionnelle.

-oOo-



Comité : MV

INSCRIPTIONS COUREURS SUR LISTES FIS FREESTYLE 2010/2011								
Colonne à compléter : <u>STATUT pour la</u> <u>saison 2010/2011</u> O = à renouveler E = ne pas renouveler (D = décédé)								
	2528469	GUNTZ	Jeremy	M	14.12.1983	2133784	Scoce Guebwiller	



REMARQUES